

ENGAGEMENTS DES CABINETS CONSEIL

Les cabinets conseil signataires de la convention s'engagent à respecter la démarche de prévention partagée au sein du réseau



APPLIQUER LES VALEURS DU RÉSEAU ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS

La personne : respect, confidentialité, adhésion et implication des personnes dans la démarche de prévention

La transparence : définition d'objectifs clairement énoncés, prenant en compte les situations réelles de travail

Le dialogue social : implication et participation des instances représentatives du personnel à la politique de prévention mise en place par la direction



APPORTER SES COMPÉTENCES ET SON EXPERTISE POUR AIDER L'ENTREPRISE

- **Analyser la demande** de l'entreprise, les enjeux et les besoins en matière de prévention des TMS et/ou RPS
- **Mettre en œuvre une démarche participative**
- **Analyser les situations de travail** et évaluer les risques professionnels en utilisant des outils adaptés
- **Coconstruire les actions de prévention** et permettre leur mise en œuvre
- **Favoriser le transfert de compétences** à l'entreprise pour pérenniser la démarche

ACCOMPAGNER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION PRIMAIRE



Déployer des interventions centrées sur le travail et son organisation.

Aboutir à :

- une évaluation des conditions de réalisation du travail et des risques professionnels
- la réalisation d'un diagnostic approfondi
- la mise en place d'un plan d'actions

PARTICIPER AU RÉSEAU D'ANIMATION DES CABINETS CONSEIL DE LA CARSTAT CENTRE OUEST



Contribuer à minima à une rencontre annuelle

- Témoigner et échanger sur ses pratiques entre pairs
- Témoigner sur ses interventions auprès d'entreprises (conférences, ateliers, vidéos de sensibilisation...)

Transmettre un bilan annuel des interventions réalisées dans le cadre du conventionnement